

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00107 Numéro SIREN : 519 500 185 Nom ou dénomination : TOMATIS INVESTISSEMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013636

Désignation de l'entreprise SAS TOMATIS INVESTISSEMENT Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 2381 AVENUE DU BRUSC 83140 SIX FOURS LES PLAGES

Número SIRET * 5 1 9 5 0 0 1 8 5 0 0 0 2 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENVIS

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	7 924	4 530
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 590 926	1 511 576
Total I (5)		044	048	7 924	1 516 106
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	102 960	45 360
	Autres * (3)	072	074	32 111	86 310
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	495 263	433 465
	Charges constatées d'avance *	092	094	3 888	
	Total II	096	098	634 222	565 135
Total général (I+II)		110	112	7 924	2 081 241
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		824 800	824 800
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		71 573	64 245
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau	134		1 086 790	983 562
	Résultat de l'exercice	136		37 894	146 556
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		2 021 057	2 019 163
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 170	5 716
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	99	202 556	56 342
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		206 726	62 078
Total général (I + II + III)		180		2 227 782	2 081 241
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	79 350
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

TOMATIS INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 824 800,00 €

Siège social : 2381 AVENUE DU BRUSC

83140 SIX FOURS LES PLAGES

519 500 185 RCS TOULON

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
et le trente juin, à quatorze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 15 juin 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur STEPHANE TOMATIS préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par Le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 8 248 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

GRANT THORTON, commissaire aux comptes, convoqué par lettre remise en mains propres en date du 15 juin 2022, assiste à la réunion.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion du président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion, puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 648 120 €. Sa savoir :

- Rémunérations et avantages personnels non déductibles pour 10.180 euros
- Affectation du résultat 2021 de la SCI JLRF pour 631.321 euros
- Annulation créance BatiPropose pour 4.694 euros
- T.V.S pour 1.925 euros

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 37 893,61 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 37 893.61 €
- Une somme de 1 894.68 €

représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de 1086 790.18 €
- Une somme de 35 998.93 €

affectée, pour solde, au compte "Report à Nouveau qui s'élèvera à 1.122.789,11 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :	36 000,00 €
soit, par titre :	4,36 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	36 000,00 €

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué :	35 716,00 €
soit, par titre :	4,33 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	35 716,00 €

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué :	38 000,00 €
soit, par titre :	4,60 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	38 000,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur STEPHANE TOMATIS, président, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur STEPHANE TOMATIS s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président



Un associé



TOMATIS INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 824 800,00 €

Siège social : 2381 AVENUE DU BRUSC

83140 SIX FOURS LES PLAGES

519 500 185 RCS TOULON

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUmise ET ADOpTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2022

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 37 893,61 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 37 893.61 €
- Une somme de 1 894.68 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de 1086 790.18 €
- Une somme de 35 998.93 €
affectée, pour solde, au compte "Report à Nouveau qui s'élèvera à 1.122.789,11 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué : 36 000,00 €
- soit, par titre : 4,36 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 36 000,00 €

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué : 35 716,00 €

soit, par titre :	4,33 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	35 716,00 €

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué :	38 000,00 €
soit, par titre :	4,60 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	38 000,00 €



TOMATIS INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 824 800,00 €

Siège social : 2381 AVENUE DU BRUSC

83140 SIX FOURS LES PLAGES

519 500 185 RCS TOULON

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	235 800,00	219 150,00	7,60
Coût des achats et charges externes	38 054,00	43 576,00	-12,67
VALEUR AJOUTEE	197 746,00	175 574,00	12,63
Impôts, taxes et versements assimilés	9 905,00	9 767,00	1,41
Charges de personnel	125 688,00	125 967,00	-0,22
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	62 153,00	39 840,00	56,01
Autres produits	,00	1 221,00	-100,00
Dotations aux amortissements et provisions	1 895,00	1 895,00	0,00

RESULTAT D'EXPLOITATION	60 256,00	39 165,00	53,85
Résultat financier	157 050,00	120 501,00	30,33
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	217 306,00	159 666,00	36,10
Résultat exceptionnel	-2 875,00	-9,00	-
			31844,44
Impôt sur les bénéfices	176 538,00	13 102,00	NS
RESULTAT NET COMPTABLE	37 893,00	146 555,00	-74,14

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 235 800,00 € contre 219 150,00 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 7,60 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 175 543,00 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 1 895,00 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 125 967,00 € à 125 688,00 €, soit une diminution de 0,22 %, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 3 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 60 256,00 € contre 39 165,00 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 53,85 %.

Le résultat financier, d'un montant de 157 050,00 €, contre 120 501,00 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 217 306,00 €, contre 159 666,00 € au 31 décembre 2020.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -2 875,00 €, contre -9,00 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 176 538,00 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 37 893,00 €, représentant 16,07 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -74,14 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 146 555,00 €, soit 66,87 % du chiffre d'affaires.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-6-1 et D. 441-4).

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu **(tableau prévu au I de l'article D.441-4)**

Article D. 441 I. - 1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)		0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées	0	Ne pas renseigner					0	Ne pas renseigner					

factures concernées HT													
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année							Ne pas renseigner						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année	Ne pas renseigner												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Filiales et participations

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toute information concernant les filiales et participations de notre société.

La situation demeure inchangée.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 37 893,61 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 37 893.61 €
- Une somme de 1 894.68 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de 1086 790.18 €
- Une somme de 35 998.93 €
affectée, pour solde, au compte "Report à Nouveau qui s'élèvera à 1.122.789,11 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué : 36 000,00 €
soit, par titre : 4,36 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 36 000,00 €

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué : 35 716,00 €
soit, par titre : 4,33 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 35 716,00 €

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué : 38 000,00 €
soit, par titre : 4,60 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 38 000,00 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 648 120 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

- Rémunérations et avantages personnels non déductibles pour 10.180 euros
- Affectation du résultat 2021 de la SCI JLRF pour 631.321 euros
- Annulation créance BatiPropose pour 4.694 euros
- T.V.S pour 1.925 euros

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président



TOMATIS INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 824 800,00 €

Siège social : 2381 AVENUE DU BRUSC

83140 SIX FOURS LES PLAGES

519 500 185 RCS TOULON

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 648 120 €.

- Rémunérations et avantages personnels non déductibles pour 10.180 euros
- Affectation du résultat 2021 de la SCI JLRF pour 631.321 euros
- Annulation créance BatiPropose pour 4.694 euros
- T.V.S pour 1.925 euros

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 37 893,61 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 37 893.61 €
- Une somme de 1 894.68 €

représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de 1086 790.18 €
- Une somme de 35 998.93 €

affectée, pour solde, au compte "Report à Nouveau qui s'élèvera à 1.122.789,11 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué : 36 000,00 €
- soit, par titre : 4,36 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 36 000,00 €

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué :	35 716,00 €
soit, par titre :	4,33 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	35 716,00 €

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué :	38 000,00 €
soit, par titre :	4,60 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	38 000,00 €

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur STEPHANE TOMATIS, président, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.



TOMATIS INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 824 800,00 €

Siège social : 2381 AVENUE DU BRUSC

83140 SIX FOURS LES PLAGES

519 500 185 RCS TOULON

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
et le trente juin, à quatorze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 15 juin 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur STEPHANE TOMATIS préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par Le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 8 248 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

GRANT THORTON, commissaire aux comptes, convoqué par lettre remise en mains propres en date du 15 juin 2022, assiste à la réunion.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion du président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion, puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 648 120 €. Sa savoir :

- Rémunérations et avantages personnels non déductibles pour 10.180 euros
- Affectation du résultat 2021 de la SCI JLRF pour 631.321 euros
- Annulation créance BatiPropose pour 4.694 euros
- T.V.S pour 1.925 euros

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 37 893,61 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 37 893.61 €
- Une somme de 1 894.68 €

représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de 1086 790.18 €
- Une somme de 35 998.93 €

affectée, pour solde, au compte "Report à Nouveau qui s'élèvera à 1.122.789,11 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :	36 000,00 €
soit, par titre :	4,36 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	36 000,00 €

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué :	35 716,00 €
soit, par titre :	4,33 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	35 716,00 €

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué :	38 000,00 €
soit, par titre :	4,60 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	38 000,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur STEPHANE TOMATIS, président, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur STEPHANE TOMATIS s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président



Un associé



TOMATIS INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 824 800,00 €

Siège social : 2381 AVENUE DU BRUSC

83140 SIX FOURS LES PLAGES

519 500 185 RCS TOULON

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUmise ET ADOpTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2022

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 37 893,61 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 37 893.61 €
- Une somme de 1 894.68 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de 1086 790.18 €
- Une somme de 35 998.93 €
affectée, pour solde, au compte "Report à Nouveau qui s'élèvera à 1.122.789,11 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué : 36 000,00 €
- soit, par titre : 4,36 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 36 000,00 €

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué : 35 716,00 €

soit, par titre :	4,33 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	35 716,00 €

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué :	38 000,00 €
soit, par titre :	4,60 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	38 000,00 €

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

TOMATIS INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 824 800,00 €

Siège social : 2381 AVENUE DU BRUSC

83140 SIX FOURS LES PLAGES

519 500 185 RCS TOULON

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	235 800,00	219 150,00	7,60
Coût des achats et charges externes	38 054,00	43 576,00	-12,67
VALEUR AJOUTEE	197 746,00	175 574,00	12,63
Impôts, taxes et versements assimilés	9 905,00	9 767,00	1,41
Charges de personnel	125 688,00	125 967,00	-0,22
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	62 153,00	39 840,00	56,01
Autres produits	,00	1 221,00	-100,00
Dotations aux amortissements et provisions	1 895,00	1 895,00	0,00

RESULTAT D'EXPLOITATION	60 256,00	39 165,00	53,85
Résultat financier	157 050,00	120 501,00	30,33
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	217 306,00	159 666,00	36,10
Résultat exceptionnel	-2 875,00	-9,00	-
			31844,44
Impôt sur les bénéfices	176 538,00	13 102,00	NS
RESULTAT NET COMPTABLE	37 893,00	146 555,00	-74,14

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 235 800,00 € contre 219 150,00 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 7,60 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 175 543,00 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 1 895,00 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 125 967,00 € à 125 688,00 €, soit une diminution de 0,22 %, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 3 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 60 256,00 € contre 39 165,00 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 53,85 %.

Le résultat financier, d'un montant de 157 050,00 €, contre 120 501,00 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 217 306,00 €, contre 159 666,00 € au 31 décembre 2020.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -2 875,00 €, contre -9,00 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 176 538,00 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 37 893,00 €, représentant 16,07 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -74,14 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 146 555,00 €, soit 66,87 % du chiffre d'affaires.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-6-1 et D. 441-4).

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu **(tableau prévu au I de l'article D.441-4)**

Article D. 441 I. - 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0	Ne pas renseigner					0	Ne pas renseigner				

factures concernées HT													
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année							Ne pas renseigner						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année	Ne pas renseigner												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Filiales et participations

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toute information concernant les filiales et participations de notre société.

La situation demeure inchangée.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 37 893,61 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 37 893.61 €
- Une somme de 1 894.68 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de 1086 790.18 €
- Une somme de 35 998.93 €
affectée, pour solde, au compte "Report à Nouveau qui s'élèvera à 1.122.789,11 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué : 36 000,00 €
- soit, par titre : 4,36 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 36 000,00 €

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué : 35 716,00 €
- soit, par titre : 4,33 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 35 716,00 €

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué : 38 000,00 €
- soit, par titre : 4,60 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 38 000,00 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 648 120 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

- Rémunérations et avantages personnels non déductibles pour 10.180 euros
- Affectation du résultat 2021 de la SCI JLRF pour 631.321 euros
- Annulation créance BatiPropose pour 4.694 euros
- T.V.S pour 1.925 euros

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président



TOMATIS INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 824 800,00 €

Siège social : 2381 AVENUE DU BRUSC

83140 SIX FOURS LES PLAGES

519 500 185 RCS TOULON

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 648 120 €.

- Rémunérations et avantages personnels non déductibles pour 10.180 euros
- Affectation du résultat 2021 de la SCI JLRF pour 631.321 euros
- Annulation créance BatiPropose pour 4.694 euros
- T.V.S pour 1.925 euros

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 37 893,61 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 37 893.61 €
- Une somme de 1 894.68 €

représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de 1086 790.18 €
- Une somme de 35 998.93 €

affectée, pour solde, au compte "Report à Nouveau qui s'élèvera à 1.122.789,11 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué : 36 000,00 €
- soit, par titre : 4,36 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 36 000,00 €

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué :	35 716,00 €
soit, par titre :	4,33 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	35 716,00 €

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué :	38 000,00 €
soit, par titre :	4,60 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	38 000,00 €

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur STEPHANE TOMATIS, président, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.



Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : Emah Investissement

Forme juridique : SAS

Numéro unique d'identification - (Siren) : 519 500 185

Représentée par :

Nom : Emah Prénom : Stephane

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☒ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature

